

*Date de dépôt : 29 août 2013*

## **Rapport**

**de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour le délestage de la circulation automobile de transit frontalier au travers du village de Chancy**

### **Rapport de M. Jacques Jeannerat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des transports s'est réunie les 14 et 21 mai 2013 pour traiter de la pétition intitulée « pour le délestage de la circulation automobile de transit frontalier au travers du village de Chancy ». La commission s'est réunie sous la présidence de M. le député Antoine Droin. Ont assisté aux travaux de la commission M<sup>me</sup> Michèle Künzler, conseillère d'Etat, département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), MM. David Favre, secrétaire général adjoint à la mobilité, DIME, et Alexandre Prina, directeur de la direction de la planification générale, DGM. Et c'est M. Aurélien Riondel qui a tenu les procès-verbaux ; merci à lui pour son travail.

### **Réponse insatisfaisante du Conseil d'Etat**

Cette pétition a déjà donné lieu à une analyse par la Commission des pétitions (voir P 1784-A). Sur la base du rapport de la commission, le Grand Conseil a renvoyé cette pétition au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat y a ensuite répondu (voir P 1984-B). Toutefois, une majorité du parlement, estimant que la réponse du gouvernement n'allait pas dans le sens voulu par la majorité de la Commissions des pétitions, a demandé le renvoi de cet objet à la Commission des transports.

Pour M<sup>me</sup> Michèle Künzler, la réfection du pont de Pougny-Chancy, d'une part, et la mise en réseau du RER de La Plaine-Dardagny, qui pourra disposer d'un arrêt à cet endroit, d'autre part, constituent des solutions tout à fait concrètes. Elle explique qu'un projet de route d'évitement figure dans le plan directeur communal, mais elle estime que les autres solutions proposées sont faciles à mettre en œuvre. M<sup>me</sup> Künzler affirme que la situation à Chancy est pénible, mais qu'elle ne constitue pas une priorité pour le Conseil d'Etat. Elle confirme que le projet de cette route de contournement est devisé dans son ensemble à 20 millions.

M. Prina annonce qu'environ 3 500 véhicules par sens de circulation passent tous les jours à la sortie du village de Chancy, avec une pointe à 700 véhicules/heure. Il confirme que l'analyse des flux montre des variations horaires typiques d'un lieu de transit de trafic pendulaire. Il indique que le trafic augmente de 2 % par année depuis 2005, dans un ordre de progression similaire au nombre d'habitants de la région.

Non satisfait de ces explications, un député (R) propose d'auditionner les pétitionnaires. Il estime en outre qu'une nouvelle audition des pétitionnaires se justifie par l'évolution extrêmement rapide des conditions de circulation dans le village de Chancy.

### **Audition de MM. Jean Buhler et Ulrich Wenger, pétitionnaires, citoyens de Chancy**

M. Buhler commence par revenir sur l'origine de la pétition en rappelant l'historique de la position de l'ancien département des travaux publics concernant la construction d'une route autour du village de Chancy.

En 1976, le département établit un plan d'aménagement pour une route de contournement. Durant les années 1990, M. Joye assure à la commune de Chancy que la route sera construite. En 2000, M. Moutinot indique que la construction d'une route à Chancy est moins prioritaire que ne le sont les projets à Meyrin et Vézenaz. M. Buhler rappelle que, alors que ces deux projets existent ou sont en cours de réalisation, le projet de Chancy piétine.

Il signale que les rues du village de Chancy sont très étroites et que toutes les infrastructures publiques se trouvent au centre de la localité, là où transite l'intense trafic de transit. M. Buhler annonce être déçu de la position actuelle du DIME et signale à M<sup>me</sup> Künzler, qui avait fait une visite à Chancy pendant une pause de midi, que le trafic est important le matin et le soir. Il ajoute que la commune de Chancy a rencontré la commune de Valleiry, qui a élargi le tronçon de route sur son territoire et qui s'étonne du gel du projet côté suisse.

M. Buhler rappelle que la zone transfrontalière aux alentours de Chancy est en pleine densification, comme le montre l'évolution de la population de Valleiry, qui est passée en quelques décennies de 800 à 5 000 habitants. M. Buhler annonce que tant les radars indicatifs que les contrôles de police montrent que 25 % des automobilistes roulent trop vite dans la localité de Chancy. Il déclare que cette situation est à la fois dangereuse et préoccupante.

M. Wenger précise que les routes de Valleiry et de Bellegarde se rejoignent à la hauteur de la place du village de Chancy à un endroit où la visibilité est très faible et les gabarits, étroits. Il signale que les véhicules TPG sont obligés de communiquer entre eux afin d'éviter de se trouver au même moment sur ce tronçon. Il termine en rappelant que la circulation continue d'augmenter dans la localité, comme le prouve l'allongement des files d'attente qui se forment dans le village aux heures de pointes.

M. Buhler ajoute que la mise en place d'une circulation alternée sur le pont de Chancy aggravera l'engorgement du village.

*Un député (R) demande s'il serait possible d'aménager un P+R entre le village et le pont sur le Rhône.*

M. Wenger répond que l'Etat possède un terrain en bordure du Rhône qui pourrait facilement être transformé en un parking pour 50 à 100 voitures, mais pas plus.

*Même question pour le côté français.*

M. Wenger répond que le maire de Pougny a annoncé qu'il n'était pas prévu d'aménager de nouveau parking sur la commune, notamment en raison du taux de remplissage élevé des trains qui desservent le village. Il signale à ce titre que le parking de la gare de Pougny n'a que six places. Il ajoute que la prétendue bonne desserte de Chancy par les TPG est un leurre. Il signale qu'environ 10 % des bus qui y transitent porte la mention « sans voyageurs ».

*Un député (MCG) demande s'il existe des itinéraires alternatifs pour le passage des pendulaires, soit par des petits chemins privés, soit par d'autres routes douanières.*

M. Buhler répond que cette question a fait l'objet d'une discussion entre les autorités de Chancy et de Valleiry. Il annonce qu'il n'existe pas d'itinéraire alternatif. M. Buhler signale que la circulation est aussi importante sur la route de Bellegarde que sur la route de Valleiry et qu'une route de contournement pourrait absorber les deux flux.

M. Buhler rappelle à la commission que de nombreux villages ont bénéficié de la construction d'une route de contournement, comme par

exemple pour la Champagne, Bernex, Aire-la-Ville, Laconnex, Sézenove et Lully.

*Un député (Ve) demande si la fermeture de la route entre Chancy et Valleiry serait une solution.*

M. Buhler répond que cette mesure ne correspond pas à la conception actuelle du Grand Genève. Il précise que la route de Valleiry est déjà interdite de 22h à 6h, ce qui est regrettable selon lui, car la mesure touche principalement des habitants de la région proche à des heures où le trafic est faible. M. Wenger précise que cette limitation de trafic a été décidée suite aux démarches de quelques riverains.

## **Discussion**

Un député (R), rappelant que le problème persiste depuis de nombreuses années, propose de renvoyer le rapport au Conseil d'Etat. Il affirme qu'il est nécessaire de sortir les voitures du centre des villages, afin de garantir à leurs populations un niveau de vie acceptable.

Pour le MCG, les problèmes liés aux pendulaires ne peuvent qu'augmenter avec le temps. Il se rallie à la position radicale.

Une députée (PDC) estime que de nombreux autres endroits connaissent une situation difficile. Elle estime nécessaire d'attendre de pouvoir mesurer les effets des mesures mises en place par le Conseil d'Etat ou en phase de l'être.

Une députée (S) est d'avis que la réponse du Conseil d'Etat n'est pas pertinente, car elle ne répond pas aux problèmes des habitants. Elle rappelle que la souffrance des habitants des communes frontalières, parmi lesquelles Chancy, est réelle. Elle fait valoir que les communes doivent souvent attendre longtemps avant de se faire entendre par le canton. Elle estime que la commission doit renvoyer le rapport au Conseil d'Etat, afin qu'il propose des mesures adéquates.

Le député (UDC) est du même avis. Il indique que de nombreux Genevois s'installent de l'autre côté de la frontière, dans des régions qui se densifient énormément. Il rappelle que le trafic continuera à augmenter et que les possibilités d'emprunter les transports collectifs sont réduites (manque de place dans les trains entre Cornavin et Pougny). Il estime que la politique à l'échelle du Grand Genève doit permettre aux personnes qui s'installent loin du centre de continuer à y accéder pour travailler.

Un député (R) rappelle que la route de Chancy est un axe pénétrant très important, dont l'utilisation nécessite la traversée du village de Chancy. Il est

du ressort des responsables politiques de planifier cette construction d'une route de contournement.

Les radicaux soutiendront la construction de nouveaux P+R, mais un de leurs députés estime que le secteur n'offre pas la possibilité de construire un tel aménagement. Il est donc nécessaire de construire des aménagements qui permettent d'amener les voitures jusqu'aux P+R de la région de Bernex, qui permettent un transbordement sur la ligne de tram. Il signale que les coûts de la traversée du lac et ceux de la route de contournement de Chancy ne sont pas comparables, tant en termes d'échelle que de source de financement, étant donné que la traversée lacustre devrait être financée par la Confédération.

### Vote

Les commissaires refusent de prendre acte de la P 1784 par :

Pour : 4 (1 S, 2 Ve, 1 PDC)

Contre : 7 (2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (1 S, 1 L)

Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, une majorité de la Commission des transports vous invite à demander au Conseil d'Etat de reconsidérer sa position décrite dans le rapport P 1782-B.

Catégorie de débat : 2

## **Pétition**

**(1784)**

**pour le délestage de la circulation automobile de transit frontalier au  
travers du village de Chancy**

N.B. 117 signatures  
*p.a M. Jean Buhler*  
*Route de Bellegarde 84*  
*1284 Chancy*